Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Direction des collectivités locales
Bureau du contrôle de légalité
et de l'intercommunalité

Rennes, le - 4 MAI 2017

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Compte-rendu de la réunion plénière du 13 décembre 2016

La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI) s'est réunie le mardi 13 décembre 2016, dans sa formation plénière, sous la présidence de Monsieur Denis OLAGNON, secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine.

Participaient à cette réunion :

- M. Bernard JAMET, Maire de Brie
- M. Alain DAVID, Maire du Grand-Fougeray
- M. Patrick MANCEAU, conseiller municipal de Fougères
- M. Auguste LOUAPRE, Maire de Bruz
- M. Joseph LE LEZ, Maire de Breteil
- Mme Marielle MURET-BAUDOIN, Maire de Noyal-sur-Vilaine
- M. André CROCQ, Vice-président de Rennes Métropole
- M. Bernard MARBOEUF, Président de Fougères Communauté
- M. André LEFEUVRE, Président de la Communauté de communes de Bretagne Romantique
- M. Yvon MELLET, Président de la Communauté de communes de Moyenne Vilaine et du Semnon
- M. Luc GALLARD, Président de la Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées
- M. Michel PENHOUËT, Vice-président de la Communauté de communes de la Côte d'Émeraude
- M. Alain FOUGLE, Président de la Communauté de communes du Pays d'Aubigné
- M. Louis PAUTREL, Président de la Communauté de communes « Louvigné Communauté »
- M. Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, Conseiller Départemental du canton de Le Rheu
- M. Loïg CHESNAIS-GIRARD, Vice-président du Conseil Régional de Bretagne

Absents excusés :

- M. Louis THÉBAULT, Maire de Pleine-Fougères
- M. Daniel CUEFF, Maire de Langouët
- Mme Véronique LEPANNETIER-RUFFAULT, Maire de Gosné
- M. Joseph MÉNARD, Maire d'Ossé
- Mme Nathalie APPÉRÉ, Maire de Rennes
- M. Marc HERVÉ, adjoint au Maire de Rennes
- M. Jean-Michel LE PENNEC, adjoint au maire de Saint-Malo
- M. Pierre MEHAIGNERIE, Maire de Vitré
- Mme Françoise GATEL, Maire de Châteaugiron

- M. Pierre BRETEAU, Maire de Saint-Grégoire
- M. Albert PLOUHINEC, Maire de Cesson-Sévigné
- M. Emmanuel COUET, Président de Rennes Métropole
- M. Claude RENOULT, Président de Saint-Malo Agglomération
- M. Jean-François MARY, Président de la Communauté de communes du Pays de Redon
- M. Philippe GOURRONC, Président des Vallons de Haute Bretagne Communauté
- M. Christophe MARTINS, Président de Montfort Communauté
- M. Bernard PIEDVACHE, Président de la Communauté de communes de Saint-Méen-Montauban
- M. Philippe CHEVREL, Président de la Communauté de communes du Val d'Ille
- M. Denis RAPINEL, Président de la Communauté de communes du Pays de Dol
- M. Auguste FAUVEL, Président du Syndicat des Eaux de Châteaubourg
- M. Philippe MONNERIE, délégué du SMICTOM des Forêts
- M. Franck PICHOT, Conseiller Départemental du canton de Redon
- M. François ANDRÉ, Conseiller Départemental du canton de Rennes 6
- M. Nicolas BELLOIR, Conseiller Départemental du canton de Saint-Malo 2
- M. Sébastien SÉMERIL, membre du Conseil Régional de Bretagne

Représentants de l'administration :

- M. Marc CANO, directeur de la DRFIP
- M. Philippe RAPHALEN, direction régionale des finances publiques
- M. Jean-Michel CONAN, directeur des relations avec les collectivités locales
- M. Jean-Paul CLÉMENT, chef du bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité - préfecture
- M. Christophe BRODIN, bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité - préfecture
- Mme Florence EON, bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité - préfecture
- M. Jérôme JAVELLE, bureau du contrôle de la légalité et de l'intercommunalité - préfecture

Pouvoirs exprimés :

- M. Albert PLOUHINEC a donné pouvoir à Mme Marielle MURET-BAUDOUIN
- M. Emmanuel COUET a donné pouvoir à M. André CROCQ
- M. Denis RAPINEL a donné pouvoir à M. André LEFEUVRE
- M. Franck PICHOT a donné pouvoir à M. Jean-Luc CHENUT
- M. Pierre MEHAIGNERIE a donné pouvoir à M. Auguste LOUAPRE
- M. Marc HERVÉ a donné pouvoir à M. Patrick MANCEAU
- M. Christophe MARTINS a donné pouvoir à M. Michel PENHOUËT

M. le secrétaire général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine ouvre la séance et constate le quorum n'est pas atteint. Il indique que celui-ci est atteint lorsque 24 membres sont présents puisque la commission regroupe 47 membres au total. A 9h25, 16 membres sont autour de la table. Il craint que le quorum ne soit pas atteint même en attendant davantage bien qu'il ait conscience des difficultés de circulation pour venir à Rennes.

Il rappelle que cette séance de la CDCI est nécessaire pour examiner le projet de périmètre en vue de la fusion du SMICTOM du pays de Fougères et du SMICTOM du canton de Louvigné du Désert et des environs. Il faudra dès lors renouveler les invitations pour examiner ce projet. Il propose de constater ~~que~~ le manque de quorum et de reporter la réunion au lundi 19 décembre prochain à 8h30.

Il déplore que les membres présents se soient déplacés inutilement.

M. MARBOEUF exprime sa surprise et met en doute le suivi fait par les services de la préfecture en amont de la réunion en soulignant que, lors de la précédente CDCI, une campagne de mobilisation avait été mise en place pour qu'il ne manque personne.

Il demande ensuite si la présence d'un seul élu peut suffire lors de la prochaine réunion de la CDCI.

M. le secrétaire général lui répond positivement.

M. MARBOEUF insiste en indiquant que chacun a des contraintes.

M. le secrétaire général souhaite tout d'abord indiquer que les services de la préfecture n'ont pas négligé cette réunion. Ceux-ci ont relancé les membres de la CDCI à deux reprises. Il demande aux membres présents de considérer que le nécessaire a été fait.

Il se désole à nouveau que les membres présents se soient déplacés uniquement pour que l'on constate ce manque de quorum. Il confirme ensuite que le quorum n'est pas nécessaire pour la prochaine réunion et que la présence d'un seul élu suffit.

Il rappelle que la décision de fusion a été engagée suite à une réunion du 18 novembre dernier pour une mise en œuvre au 1er janvier 2017. Il s'engage à tenir les délais même si cela est compliqué de réunir la CDCI au mois de décembre sur un seul sujet.

Il propose à nouveau de réunir la CDCI le lundi 19 décembre prochain à 8h30 et réaffirme qu'il faut au moins un élu.

M. CHESNAIS-GIRARD indique qu'il ne pourra pas être présent.

M. le secrétaire général demande si parmi les membres de l'assemblée certains pourront être présents lundi.

M. CHENUT répond qu'il viendra.

M. le secrétaire général le remercie et compte au moins la présence de 4 élus pour la prochaine réunion de la CDCI.

M. le secrétaire général remercie les membres présents et lève la séance.

L'assesseur de la CDCI,

Joseph LE LEZ

Le Secrétaire général,

Denis OLAGNON

Le Préfet,

Christophe MIRMAND